

RECRUTEMENT

Infirmier(e) (H/F) - Breveté(e) ou Bachelier(e)

CPAS de HANNUT

Conditions de recrutement

- Être belge ou citoyen (ne) de l'Union Européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Etre porteur d'un diplôme Bachelier(e) – Infirmier(e) responsable de soins généraux ou brevet d'infirmier(e) hospitalier(e) ou d'un titre réputé équivalent ou d'un diplôme d'études étranger équivalent à un des diplômes susvisés ;
- Etre en possession d'un visa définitif délivré par le SPF Santé publique (ou pour les anciens diplômés du visa de la Commission Médicale Provinciale) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Fournir un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs récent, destiné à une administration publique

Condition particulière

Entretien oral :

Questions relatives à la fonction à exercer et conversation destinée à apprécier le sens pratique, la maturité, la culture générale, la sociabilité, l'intégrité et le sens de l'accueil du public des candidat(e)s, et concernant le fonctionnement d'une Maison de Repos et de soins.

Description de fonction

L'infirmier est placé sous l'autorité directe de l'infirmier en chef.

Ce document est une liste non-exhaustive des activités de l'agent et est susceptible d'évoluer en fonction du travail et des exigences du terrain.

1. Mission

Dispense des soins selon la démarche en soins infirmiers et le respect des directives médicales aux résidents du Home.

Encadre et contrôle le travail des aides-soignants.

2. Responsabilités et activités principales

Dispense des soins de qualité, participe activement et pro-activement à	<ul style="list-style-type: none">- Applique les prestations techniques de soins infirmiers (A.R. 18 juin 1990) ;- Etablit les plans de soins et dispense les soins selon ces plans ;- Assume la continuité des soins et des traitements ;- Assume la préparation et l'administration rigoureuse des médicaments ;
---	---

la concrétisation du projet de l'établissement et de sa charte de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure du bon état, du bon fonctionnement et de l'hygiène des prothèses (dentaires, auditives, visuelles...) et, le cas échéant, prend les dispositions utiles ; - Applique et fait appliquer les règles d'hygiène des mains ; - Applique les règles de manutention ; - Participe à l'élaboration des protocoles et des procédures et les applique ; - Contrôle les actes confiés aux aides-soignants.
Accompagne les résidents et favorise leur autonomie et leur qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Veille au bon fonctionnement du système d'appel des résidents et à sa disponibilité permanente ; - Répond dans les plus bref délais aux appels des résidents et apporte les réponses appropriées ; - Accompagne les résidents dans les actes de la vie quotidienne en répondant à leurs attentes et à leurs besoins ; - Favorise la continence des résidents ou à défaut collabore à la meilleure gestion possible de l'incontinence ; - Informe les résidents des principes d'éducation à la santé ; - Accompagne les résidents en fin de vie conformément au projet de l'établissement et à sa charte de qualité ; - Ecoute et informe les résidents et leur entourage en leur assurant respect et soutien ; - Informe l'entourage des résidents conformément à l'accord pris lors de l'admission de celui-ci ; - Applique toutes les mesures limitant les risques de chutes et d'accidents des résidents ; - Respecte tous les intervenants sans distinction culturelle, intellectuelle, philosophique, raciale et économique.
Enregistre et transmet les informations	<ul style="list-style-type: none"> - Tient à jour les dossiers infirmier et les registres ; - Utilise les outils d'évaluation de la dépendance et de l'état physique et psychique des résidents et actualise les informations enregistrées ; - Transmet d'initiative au médecin toutes les informations objectives disponibles permettant un diagnostic pertinent ; - Transmet toutes les informations orales et écrites utiles à la continuité des soins et à l'accompagnement des résidents ; - S'informe de l'état de santé des résidents ; - rend connaissance de l'anamnèse de chaque nouveau résident.
Assure la logistique liée à sa fonction	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la disponibilité, à l'entreposage et à l'utilisation rationnelle des médicaments, des produits et des matériels ; - Veille à l'entretien, à la propreté, à l'hygiène et au rangement des locaux et des matériels, le cas échéant il/elle prend les dispositions utiles.
Fait partie intégrante de l'équipe de soins et travaille de manière multi- et pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Participe activement au projet de vie, au projet de qualité et les applique ; - Accueille et intègre les nouveaux membres du personnel et les stagiaires ; - Participe activement aux réunions d'équipe et applique les décisions prises lors de ces réunions ; - Favorise le bon déroulement des activités récréatives proposées aux résidents ; - Respecte ses collègues sans distinction culturelle, intellectuelle, philosophique, raciale et économique.

3. Compétences et connaissances

Critères généraux	Développement
1. La qualité du travail accompli	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille méthodiquement, précisément et accomplit un travail de qualité ; - Finalise les prestations techniques de soins, contrôle les actes confiés et assume la continuité des soins et des traitements dans le respect des directives médicales ; - Transmet les informations orales et écrites utiles à la continuité des soins ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagne individuellement les résidents dans les actes de la vie quotidienne, selon le projet de l'établissement et sa charte de qualité ; - Ecoute, informe les résidents et leur entourage et leur assure respect et soutien ; - Elabore les plans, les protocoles et les procédures de soins et les applique ; - Assume la logistique liée à sa fonction.
2. Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Est autonome dans ses domaines de compétence ; - Maîtrise les législations et les réglementations relatives à sa fonction ; - Maîtrise les techniques pratiques et relationnelles relatives à sa fonction ; - Recherche de l'information pertinente et l'utilise afin d'augmenter la qualité, l'efficacité et l'efficience de son travail.
3. L'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Exécute toutes ses tâches dans les délais imposés tout en gardant un comportement professionnel et respectueux ; - Planifie son travail en fonction des priorités et des objectifs fixés dans les plans de soins et l'évalue ; - Transmet d'initiative au médecin toutes les informations objectives disponibles permettant un diagnostic pertinent ; - Perçoit et analyse globalement les situations ou les problèmes, intervient avec pertinence, favorise les actions préventives plutôt que curatives.
4. La civilité	<ul style="list-style-type: none"> - Accueille les résidents, leur entourage et tous les intervenants de manière cordiale ; - S'adresse aux résidents, à leur entourage et à ses collègues avec considération et empathie ; - Adapte son langage à ses interlocuteurs et veille à la pertinence et à la précision des informations à transmettre.
5. La déontologie	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte scrupuleusement le secret professionnel ; - Fait preuve de droiture, de réserve, de respect des législations et des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction ; - Adhère aux objectifs du Centre et du service et participe à leur obtention ; - Respecte les protocoles et les procédures mis en place au sein du service ; - Respecte les limites de ses compétences ; - Respecte l'intimité et la vie privée des résidents.
6. L'initiative	<ul style="list-style-type: none"> - Fait face efficacement aux situations imprévues ; - Fait preuve de créativité, propose des projets, des actions ou des thèmes de formation visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience du travail au sein de son département.
7. L'investissement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - S'investit dans son travail ; - Fait preuve de la flexibilité indispensable au fonctionnement d'un service organisé sur la base d'horaires variables ; - Participe aux réunions et aux formations proposées ou organisées par sa hiérarchie, applique les instructions données, utilise les informations collectées ; - Participe activement au développement et à l'application du projet de l'établissement et de sa charte de qualité
8. La communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communique aisément à l'oral et à l'écrit, communique de manière claire et sincère avec ses collègues et sa hiérarchie ; - Analyse et synthétise les informations collectées et qui sont utiles à la continuité et à la qualité des soins, les transmet oralement et par écrit ; - Possède un esprit critique.
9. La collaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Collabore avec ses collègues et contribue au maintien d'un environnement de travail agréable ; - Accueille ses nouveaux collègues et les stagiaires en favorisant leur intégration optimale au sein des équipes.

4. Compétences particulières

- Utilise les outils informatiques mis à sa disposition, particulièrement ceux spécifiques à sa fonction et à l'enregistrement des actes de sa pratique quotidienne.
- Il respecte la déontologie et l'éthique, applique les règles en vigueur au sein du Centre et du service.

Description de l'organisation

A la fois moderne et confortable, la Résidence « LORIERS » ouverte depuis juin 2015, offre aux seniors un hébergement de qualité qui se décline en deux formules : une maison de repos de 73 résidents et une résidence – services de 21 appartements, pour personnes seules ou en couple. Cette nouvelle structure offre une réelle qualité de travail, permettant à chacun de s'épanouir tout en réalisant sa mission.

Nous vous offrons :

- **Contrat de travail :** Contrat de travail à durée indéterminée
- **Régime de travail :** Temps plein -38h/semaine)
 - **Prestations 1 week-end/2**
 - **Prestations de jour ou de nuit**
- **Salaires :** **Infirmier(e) breveté(e) :** D6, en fonction de l'ancienneté valorisable : minimum 16.013,93 €- maximum 24.606.06€ à l'index 138,01.
Infirmier(e) gradué(e) : B1, en fonction de l'ancienneté valorisable : minimum 17.848,34 €- maximum 24.764,72€ à l'index 138,01.
- Reprise de la totalité de l'ancienneté dans la fonction d'infirmier(e).
- Avantages liés au secteur public.
- Indemnités complémentaires de 20%, 26%, 35% ou 56% suivant les prestations effectuées.

Candidature

Le dossier candidature qui comprendra :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Une copie du document de visa définitif attribué par le SPF Santé publique
- Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs récent, destiné à une administration publique.

Doit être adressé au :

CPAS de HANNUT- Monsieur Pol OTER, Président, Rue de l'Aîte, 3 à 4280 HANNUT

-Soit par pli recommandé (date de la poste faisant foi)

-Soit par courrier électronique (documents scannés) à l'adresse « info@cpashannut.be »